

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 28 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit Juin à 17 Heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 20 Juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BOMPAR, Maire.

**Présents** : Mesdames Florence Dalmasso, Sarah Spataro-Ghiglione, Nadia Tensic

Messieurs Gilles De Oliveira, Michel Saladin, Michel Charabot, Damien Mattéoli,

**Procurations** : Madame Lebard a donné procuration à Madame Spataro-Ghiglione

Madame Davis a donné procuration à Madame Dalmasso

Monsieur Buselli a donné procuration à Monsieur Bompar

**Absents** : Mickael Berge, Adrien Chiapelli, Sandrine Elias.

**Secrétaire de séance** : Nadia Tensic

**En exercice** : 14

**Présents** : 8

**Votants** : 11

**Pour** : 11      **Contre** : 0      **Abstention** : 0

#### *N°02/2023 : Modification du Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée (PDIPR)*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été étudié avec le service Randonnées du Conseil Départemental la modification du tracés des chemins de randonnée secteur de Cornet et secteur de Baouroux

Monsieur le Maire présente les nouveaux tracés et invite le Conseil à délibérer.

Où l'exposé du Maire, l'Assemblée à l'unanimité :

- Approuve la proposition de modification des tracés des chemins de randonnées
- Demande au Département des Alpes Maritimes de bien vouloir modifier les tracés classés au PDIPR et conformément aux plans joint en annexe 1.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

Fait et délibéré à SERANON le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Claude BOMPAR

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 28 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit Juin à 17 Heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 20 Juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BOMPAR, Maire.

**Présents** : Mesdames Florence Dalmasso, Sarah Spataro-Ghiglione, Nadia Tensic

Messieurs Gilles De Oliveira, Michel Saladin, Michel Charabot, Damien Mattéoli,

**Procurations** : Madame Lebard a donné procuration à Madame Spataro-Ghiglione

Madame Davis a donné procuration à Madame Dalmasso

Monsieur Buselli a donné procuration à Monsieur Bompar

**Absents** : Mickael Berge, Adrien Chiapelli, Sandrine Elias.

**Secrétaire de séance** : Nadia Tensic

**En exercice : 14**

**Présents : 8**

**Votants : 11**

**Pour : 6**

**Contre : 4 - Sarah Spataro-Ghiglione, Florence Dalmasse, Zoé Lebard, Nicole David.**

**Abstention : 1 - Damien Mattéoli.**

***N°01/2023 : Zone les Courtils – Vente de Terrains.***

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations prises par le Conseil Municipal concernant la vente du terrain des Courtils et la division parcellaire de la parcelle A658 en deux parcelles A1779 et A1780.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la proposition de Monsieur Jean-Jacques Denis d'acquérir la parcelle A1780 d'une superficie de 4ha 38a 02ca.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Rapporte les délibérations n°06/2018 du 03 décembre 2018, n°02/2019 du 04 janvier 2019, la délibération n°08/2019 du 18 Mars 2019 et la délibération n°01/2019 du 24 Avril 2019
- Accepte la mise en vente de la parcelle A1780 située quartier les Courtils
- Accepte que la vente du terrain puisse être consentie au profit de Monsieur Jean-Jacques Denis ou à toutes personnes physiques ou morales se substituant à lui.
- Fixe le prix de vente du terrain en l'état, à 25 euros le mètre carré.

**AR Prefecture** Autorise le Maire à signer le compromis de vente et la vente définitive du terrain.

006-210601340-20230628-28062023\_01-DE  
Reçu le 03/07/2023 -

Autorise le Maire à exécuter toutes les démarches nécessaires à la vente de ce terrain.

Fait et délibéré à SERANON le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Claude BOMPAR